

ANNÉE 2025 - 2026



PROJET PEDAGOGIQUE



ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE
ET EXTRASCOLAIRE « ROGER BADY » 3-14 ans

Directeur : David KUMPF

SOMMAIRE

1.LE CONTEXTE

-L'ASSOCIATION CLEM « ORGANISATEUR »

Objet et valeurs de l'association

Les orientations éducatives du CLEM

Les valeurs du CLEM

Les principes du CLEM

Les objectifs éducatifs du CLEM

2.L'ACCUEIL DE LOISIRS « Roger BADY »

-LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

-LES LOCAUX

-L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

-CONTACTS ET COORDONNÉES

3.LES INTENTIONS EDUCATIVES DE L'EQUIPE

-LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE

-LES TEMPS D'ACTIVITES

-LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE

4.L'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

5.L'ÉVALUATION

6.ANNEXES

-LE PLAN MERCREDI

LE CONTEXTE

L'ASSOCIATION LE CLEM « Organisateur »

Objet et valeurs de l'association :

L'association « CLEM » a pour but d'organiser, d'animer et de gérer des activités socio-éducatives pour l'enfance et l'adolescence. Son action s'inscrit dans des perspectives d'éducation globale et de ce fait, elle se propose d'agir en étroite collaboration avec l'école publique, les parents, les institutions et associations mâconnaises poursuivant les mêmes buts.

L'association « CLEM » est laïque. Elle est donc ouverte à tous, sans distinction, et s'interdit tout prosélytisme politique, philosophique ou religieux.

Le projet général s'appuie sur des valeurs et constitue le cadre de référence pour toute personne investie dans l'association : L'humanisme, la démocratie, la solidarité et la laïcité.

Les orientations éducatives du CLEM :

Les orientations éducatives sont élaborées en concertation avec les élus au conseil d'administration de l'association. Chaque animateur est chargé de les mettre en vie, dans le cadre d'un travail d'équipe, ceci implique que chaque animateur adhère au sens de l'action ainsi définie.

Les orientations éducatives doivent permettre l'évolution des pratiques, mais aussi de mieux communiquer avec notre environnement en mettant ainsi l'accent sur les valeurs que nous défendons. Elles servent de base à la préparation pédagogique des séjours :

Les valeurs du CLEM

○L'Humanisme : Le socle sur lequel repose l'association.

L'humanisme c'est quoi ?

« Philosophie qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs » [3]

Pour le CLEM l'humanisme repose sur quoi ?

- Une attitude respectueuse à l'égard de tout être humain et le refus de tout ce qui peut l'appauvrir et l'opprimer.
- Le développement de la personne dans sa dimension individuelle et sociale.
- La reconnaissance de l'individu comme un être singulier et social.

○La Laïcité : un principe constitutionnel

La laïcité touche à tout ce qui est de caractère laïc, c'est-à-dire indépendant des conceptions religieuses ou partisans.

Pour le CLEM comment la développer ?

En développant des actions conduites avec notre public qui favorisent :

- Un engagement individuel et collectif pour agir en référence à la justice sociale, à l'égalité des droits et des chances.
- Un développement de l'esprit de tolérance, du respect de la personne, des lois, du pluralisme des idées et des convictions.
- Le refus du racisme des discriminations, des discours d'exclusion, des extrémismes et des ségrégations.

○La solidarité : une éducation au vivre ensemble

Pour l'association il s'agit « d'un engagement moral d'entraide entre les membres de la société humaine. »

Comme tout engagement il nécessite que les personnes concernées puissent le comprendre afin de pouvoir y souscrire. Afin de faciliter cette compréhension le CLEM propose par ses actions :

- Un apprentissage du respect de l'autre, du cadre matériel et des règles de vie collectives.
- Une ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure et aux autres afin d'aller à leur rencontre et surpasser les préjugés.
- Le développement d'un esprit d'entraide et de coopération permettant le partage des connaissances et des compétences.

○La démocratie : une exigence associative

La démocratie est une société libre et surtout égalitaire où l'élément populaire a l'influence prépondérante selon le Littré. Mais ce qui est important pour le CLEM, c'est que cette société permet à tous ses citoyens d'acquérir des compétences à son bon fonctionnement. Il s'agit donc d'un cercle vertueux où le système permet à tous un accès aux savoirs et aux compétences nécessaires à sa pérennisation.

Pour cela il est nécessaire de fournir à notre public des espaces d'implication sociale où ils vont acquérir des repères légaux et institutionnels. Ces derniers pourront être mis en pratique en utilisant des outils de participation rendant l'enfant acteur de son centre (conseil pédagogique) et de la société dans laquelle il vit.

○ **L'égalité dans l'accès aux loisirs et à la formation : fondement des droits de l'homme.**

Le loisir pour tous est rendu possible grâce à l'existence de plusieurs sites d'accueils qui ont été créés ou améliorés sur le territoire, mais aussi à une tarification adaptée aux revenus des ménages.

A l'intérieur de ces espaces un point d'honneur est mis sur la valorisation des pratiques individuelles et/ou collectives en association avec les parents que nous essayons d'impliquer au maximum.

L'égalité dans la formation, concerne plus les salariés de l'association. En effet dans un souci de qualité de service, le CLEM s'engage à donner la possibilité aux personnes travaillant pour lui d'avoir accès à des formations. Pour que celle-ci soit la plus riche possible la personne sera accompagnée tout au long de son parcours sur le terrain et une aide financière lui sera allouée. Cela donne la possibilité à tout individu qui le souhaite de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans la conduite d'actions éducatives.

Tous ces objectifs ont un but social et éducatif.



Les principes éducatifs du CLEM

Le CLEM s'engage dans l'action pour **une société démocratique**, pour une **culture partagée** et pour la **laïcité**.

Les accueils de loisirs organisés par le CLEM œuvrent à **l'émergence de citoyens conscients, dotés d'un esprit critique, acteurs de la société**.

Les dispositifs du CLEM s'intègrent et participent au développement des territoires ruraux et périurbains. **Ils s'inscrivent dans une démarche intergénérationnelle et cherchent à développer le vivre ensemble, à les rendre harmonieux, créatifs et solidaires.**

Également les principes poursuivis par le CLEM, sont les suivants :

- * Faire que les accueils de loisirs restent des **espaces de vie et de solidarité** ;
- * Promouvoir le fait associatif pour une **démocratie participative** ;
- * **Contribuer à l'émancipation des individus** et à l'émergence d'une société fraternelle (courant de l'éducation populaire) ;
- * Favoriser l'épanouissement des enfants en permettant **l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques** ;
- * **Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus**.
- * Favoriser l'épanouissement des individus en permettant **l'accès de tous à des moments de formation** tout au long de la vie

Les objectifs éducatifs du CLEM

Ils sont au nombre de 5 :



L'ACCUEIL DE LOISIRS « ROGER BADY »

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

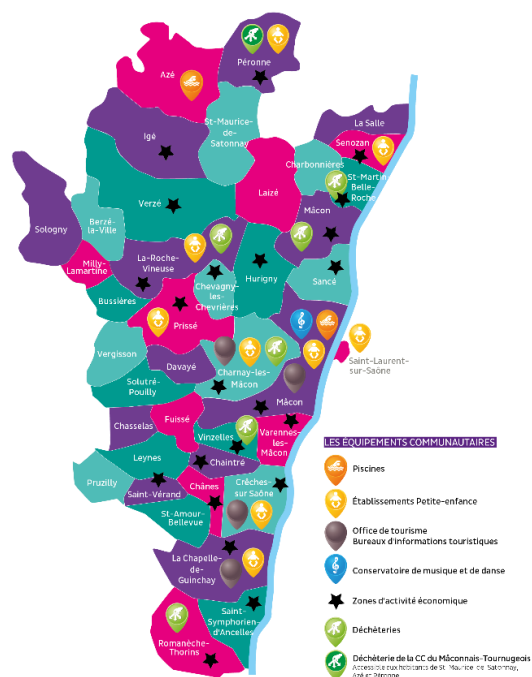
L'accueil de loisirs est situé au 1 place Jules GOYON 01750 St Laurent-sur-Saône. Situé sur en plein cœur de la commune, au rez-de-chaussée de la mairie et attenant au groupe scolaire, le centre de loisirs « Roger BADY » de St Laurent-sur-Saône, propose plusieurs temps d'accueil toute l'année, de septembre à fin août, en direction d'enfants âgés de 3 à 14 ans.



La commune est rattachée au territoire de la MBA (Mâconnais Beaujolais Agglomération). Ce nouveau regroupement de communes voit le jour le 1er janvier 2017 suite à la fusion de la communauté d'agglomération du Mâconnais - Val de Saône (**CAMVAL**) et de la communauté de communes du Mâconnais Beaujolais (**CCMB**).

Le territoire de la MBA

Il rayonne sur deux départements et deux régions : sur celui de la Saône-et-Loire (région Bourgogne-Franche-Comté), et sur celui de l'Ain (avec la commune de Saint-Laurent-Sur-Saône) en région Auvergne-Rhône-Alpes.



Plus spécifiquement sur Saint-Laurent-Sur-Saône

Saint-Laurent-sur-Saône, anciennement Saint-Laurent-lès-Mâcon, est une commune française de 1782 habitants (INSEE), située dans le département de l'Ain en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus petite commune de l'Ain, et 18e au niveau national, Saint-Laurent est une commune insulaire récente du fait de la construction d'un canal de dérivation à l'est de la Saône en 1992 pour protéger le pont Saint-Laurent de la destruction. Elle est longée par la Saône à l'ouest et fait partie de la Bresse près du Mâconnais.

Historiquement, St Laurent c'étaient les rebus, image particulière, mauvaise réputation, mauvaise image. Des actions déjà faites, mais qui se sont essouffées : cafés-rencontres autour de la cuisine, CMJ (Conseil Municipal des Jeunes). Un bulletin municipal riche était présent sur la commune il y a 5-6 ans et désormais il est très succinct.

Sur la commune de Saint-Laurent-sur-Saône, la présence de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire comme moyen de garde facilite la fonction parentale. Il est également un service et un relais éducatif important pour les parents présents, au même titre que la ludothèque, et la bibliothèque. En effet, ils constituent des lieux favorisant la transmission de repères et de conseils dans la construction des moyens éducatifs et affectifs qui permettent aux enfants de grandir.

LES LOCAUX

Le centre de loisirs est rattaché au groupe scolaire et bénéficie de deux grandes pièces de vie et d'un espace dédié à l'accueil. Deux autres pièces indépendantes à l'accueil de loisirs permettent d'accueillir 12 jeunes de 11 à 14 ans. Nous profitons des deux cours extérieures avec un accès direct et sécurisé. Pour les repas du midi, nous utilisons la cantine scolaire située à quelques pas du centre. Nous avons aussi la possibilité d'utiliser d'autres salles dans le cadre de projets spécifiques (Ludothèque, bibliothèque, salle polyvalente).



L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT

L'accueil de loisirs est mis en place par l'association le CLEM et répond à un besoin de la commune de St-Laurent-sur-Saône. Une convention tri annuelle a été signée par les deux parties. Il est ouvert toute l'année sur plusieurs temps d'activités :

- Garderie éducative (matin de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30)
- ALSH du mercredi (de 7h30 à 18h30)
- ALSH des vacances : Automne (2 semaines) Hiver (2 semaines) Printemps (2 semaines) Été (juillet 4 semaines et août 1 semaine)

La capacité d'accueil

En temps normal, l'accueil de loisirs peut accueillir 52 enfants maximum : 12 jeunes de 11 à 14 ans dans un espace spécifique, 24 enfants de 6 à 11 ans dans la salle réservée aux plus âgés et 16 enfants de 3 à 6 ans pour les plus petits.

Le contexte sanitaire actuel nous a contraints à revoir cet effectif à la baisse. Nous avons donc réduit légèrement la capacité d'accueil à environ 40 enfants. Entre 8 et 10 sur l'espace réservé aux 11-14 ans et environ 30 enfants pour les autres salles.

Modalités d'inscriptions et adhésions

Pour les inscriptions à l'accueil de loisirs, il faut se munir d'un dossier (site internet, mail, physique) comprenant une fiche de renseignement, une fiche sanitaire de liaison et un règlement intérieur. Un calendrier annuel d'inscription, à respecter, est envoyé aux familles.

Règlement intérieur

Il est établi par l'organisateur et précise :

- Les modalités d'organisation, d'ouverture
- Les modalités d'accueil
- Les dispositions concernant la santé
- Les règles de vie et les modalités de sanctions en cas de problème relatif à un enfant
- La participation financière des familles

Chaque inscription est validée par le responsable en fonction des places disponibles. Plusieurs manières de procéder à l'inscription : Par mail, par téléphone ou en se rendant directement sur le centre aux heures d'ouverture. Pour les primo-inscriptions, des visites peuvent être planifiées.

Plusieurs formules d'accueil sont possibles : journée complète, demi-journée avec ou sans repas. Pour les vacances un minimum de 4 présences dans une semaine est demandé.

L'accueil de loisirs étant géré par une association, les familles devront s'acquitter d'une cotisation obligatoire pour une année civile d'un montant de 15€.

Liste de contre-indication médicale

Si l'enfant connaît des difficultés sanitaires qui nécessitent un protocole d'accueil individualisé (PAI), ceci doit être signalé à la constitution du dossier d'inscription. Le directeur édite une liste récapitulant les contre-indications médicales signalées sur la fiche sanitaire de liaison (FSL) complétée lors de l'inscription.

GRILLE DE TARIFICATION ALSH « ROGER BADY » 2023 / 2024

TARIFS Habitants de l'Ain

Aides par jours	8€	5.50€	2€	> ou = à 1001€
TARIFS/QUOTIENTS	De 0 à 660€	De 661 à 765€	De 766 à 1000€	
Journée complète	12,00 €	14,50 €	18,00 €	20,00 €
1/2 journée avec repas	6,50 €	9,00 €	12,50 €	14,50 €
1/2 journée sans repas	10,00 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €

Pas de réduction CAF pour une demi-journée sans repas

TARIFS Habitants hors Ain

Aides par jours	6€	3.50€	1€	> ou = à 1001€
TARIFS/QUOTIENTS	De 0 à 660€	De 661 à 765€	De 766 à 1000€	
Journée complète	14,00 €	16,50 €	19,00 €	20,00 €
1/2 journée avec repas	8,50 €	11,00 €	13,50 €	14,50 €
1/2 journée sans repas	10,00 €	10,00 €	10,00 €	11,00 €

Pas de réduction CAF pour une demi-journée sans repas

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE :

	COEFFICIENT < 1000€	COEFFICIENT > 1000€
MATIN de 7h30 à 8h30 soit 1h	2.00€	2.10€
SOIR de 16h30 à 18h30 soit 2h	2.00€/heure	2.10€/heure

Autres aides possibles :

- 20% sur le troisième enfant quel que soit le QF
- 5.00 € CCAS de St Laurent sur Saône (habitants la commune) pour une journée complète ou ½ journée avec repas.
- 2,50 € CCAS de St Laurent sur Saône pour une ½ journée sans repas

Tarifs spécifiques à l'espace jeune

	Tarifs			
	Commune de Saint-Laurent-Sur-Saône		Communes extérieures	
	< 750	Égal ou > 750	< 750	Égal ou > 750
Adhésion	10 €	10 €	10 €	10 €
½ journée (mercredi)	5 €	6.5 €	6.5 €	8 €
Semaine	20 €	26 €	26 €	32 €
Sortie	15 €	16.5 €	16.5 €	18 €
Forfait semaine complète	33 €	38 €	38 €	43 €

Une journée type (vacances)

7h30 – 9h30	Accueil des enfants
9h30 – 10h00	Présentation de la journée
10h00 – 11h30	Activités
11h30 – 12h00	Temps libre ou calme
12h00 – 13h15	Repas
13h15/14h30 – 15h	Temps calme ou sieste
15h00 – 16h00	Activités
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 18h30	Départ des enfants / Temps libre

(Mercredis) :

11h30 – 12h00	Temps libre ou calme
12h00 – 13h15	Repas
13h15/14h30 – 15h	Temps calme ou sieste
15h00 – 16h00	Activités
16h00 – 16h30	Goûter
16h30 – 18h30	Départ des enfants/Temps libre

(Garderie éducative matin et soir) :

7h20 – 8h20	Garderie du matin encadrée par du personnel communal (ATSEM)
16h30 – 18h30	Garderie du soir encadrée par du personnel du CLEM (Animateur ou directeur du centre de loisirs)

(L'espace jeune pour les 11-14 ans pendant les vacances scolaires) :

14h00 – 14h30	Temps d'accueil en libre accès
14h45 – 17h30	Temps d'activité
17h45 – 18h30	Départ des jeunes + temps libre
10h – 18h30	Une journée complète par semaine de vacances

(L'espace jeune pour les 11-14 ans les mercredis) :

14h00 – 14h30	Temps d'accueil en libre accès
14h45 – 17h30	Temps d'activité
17h45 – 18h30	Départ des jeunes + temps libre

Les équipes pédagogiques et techniques

L'équipe d'encadrants est recrutée en nombre suffisant (suivant la réglementation en vigueur périscolaire et extrascolaire) par rapport au nombre d'enfants prévus. Elle peut être composée de titulaires ou stagiaires BAFA mais aussi de non diplômés ou de stagiaire « découverte » (collèges, centre de formation type CEVAM ou APAC), de salariés du CLEM. Et depuis plusieurs années les équipes sont composées en partie de jeunes suivant des formations (CPJEPS, BPJEPS ou TPEAA) au sein de l'organisme FORMAPI de Mâcon.

Ils doivent être à jour de leur vaccination (DTPolio) (cf réglementation).

Le bulletin n°2 de l'extrait du casier judiciaire est demandé pour toute personne travaillant dans l'équipe d'animation, afin de vérifier qu'elle n'a pas été condamnée pour manquement à la probité et aux bonnes mœurs et n'est pas frappée d'interdiction d'enseigner, de participer à l'encadrement d'institutions ou d'organismes de vacances et de loisirs pour les mineurs.

Le rôle du directeur

La direction du centre de loisirs est assurée par un agent permanent du CLEM, titulaire du BPJEPS LTP (Loisirs Tout Public). Le rôle du directeur est de diriger une équipe d'animation. Il est également le garant de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de l'équipe d'encadrement. Il doit accompagner les animateurs stagiaires dans leur progression par le biais d'une grille d'évaluation et guider l'ensemble de l'équipe aussi bien dans leur travail que dans leurs démarches d'avenir. Le directeur doit également veiller au bon fonctionnement de la structure en mettant en place des temps de réunion avec son équipe afin d'échanger, dialoguer, informer, évaluer et résoudre les difficultés rencontrées ainsi que d'établir en commun le projet d'animation de façon à ce qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique. Il s'agit aussi, pour le directeur, d'être présent sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants. Il doit également organiser des temps de réunion d'évaluation, de bilan ou de fonctionnement.

Avec les parents :

Il doit avoir une démarche d'information relative au planning d'activité, à une présentation ou à la restitution d'un projet. Il doit avoir une démarche de retransmission sur les différents problèmes rencontrés avec certains enfants dans les activités (comportements, bagarres, insultes, insolence), ou sur les petits « bobos » soignés. Le directeur est présent ou joignable sur toute l'amplitude horaire d'ouverture. Placé sous la responsabilité du CLEM, le directeur est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs du projet et assure les missions suivantes :

- La gestion financière, matérielle et administrative.
- Les relations avec les différents partenaires.
- Les relations avec les familles.
- La formation, le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il est également et avant tout animateur.

Le rôle des animateurs

L'animateur tient un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique de l'AL.

Auprès des enfants :

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il doit permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part au directeur des problèmes survenus au cours de la journée (même minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Il rappelle les conduites à tenir face aux événements climatiques et aux recommandations sanitaires.
- Il connaît et fait respecter le règlement intérieur.
- Il porte une tenue correcte et adaptée aux activités.
- Il s'astreint à un comportement et à un langage respectueux envers l'enfant.

Avec ses collègues :

- Il doit respecter ses horaires de travail
- Il doit prévenir ses responsables en cas d'absence
- Il doit s'informer, se former et informer.
- Il est responsable des actions qu'il mène.
- Il respecte ses collègues.
- Il sait travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre
- Il prend des initiatives dans son travail.
- Il respecte le matériel mis à disposition et rend les locaux propres

La communication

Des plaquettes de communication sont réalisées avant chaque période de vacances et sont distribuées via l'école sous formes de flyers. Une affiche est également

positionnée dans le « hall d'accueil parents » de l'école où des flyers sont également disponibles. Un planning plus détaillé des activités est affiché sur la porte d'entrée de la structure et un tableau d'informations parents est également mis en place à l'entrée du centre. Des cafés parents sont organisés pendant les vacances tous les mardis et jeudis matin sur la période d'accueil de 7h30 à 9h30. Des spectacles, goûters, peuvent être organisés le dernier jour des vacances ou le mercredi. Un mail d'information est envoyé aux familles inscrites avant chaque période de vacances. Depuis l'été 2020, un blog montrant l'accueil vu de l'intérieur est accessible aux familles inscrites.

CONTACTS ET COORDONNÉES

Accueil de loisirs « Roger BADY »
1 place Jules GOYON
01750 ST LAURENT SUR SAONE

Responsable de l'accueil : David KUMPF 06.28.19.74.87
Directeur de l'association CLEM : Gilles VUILLAUMIER

Téléphone fixe de l'accueil : 03.85.21.30.12
Mail : alsh.saintlaurent@gmail.com

Les modalités de formation

Les salariés de l'association sont régis par la Convention Collective de l'Animation, désormais nommée ECLAT. L'Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche Animation est « Uniformation ». Tout le personnel permanent peut bénéficier d'un accès à différentes formations toute l'année, via cette structure ou d'une aide financière pour la prise en charge des coûts pédagogiques et autres coûts de fonctionnement.

Les directeurs de chaque site ont pour mission le suivi d'éventuel stagiaires (tutorat, suivi de formation, aide à l'écriture de projets...). De plus, nous accueillons régulièrement des personnes en stage de découverte ou en stage pratique BAFA.

LES INTENTIONS ÉDUCATIVES DE L'ÉQUIPE

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Assurer une complémentarité éducative entre les différents partenaires éducatifs

Favoriser les relations avec les différents partenaires locaux (école, mairie, familles, associations, bibliothèque...)

Développer les rencontres intergénérationnelles et renforcer le lien social

Permettre aux familles de s'investir dans la vie du centre et ou de l'association.

- Recueil des idées et remarques des familles sur l'accueil de leurs enfants. (Mise en place de questionnaires, enquêtes de satisfactions...)
- Communication et information des familles régulièrement de ce qui pourrait être mis en place au centre de loisirs
- Mise en route d'un blog spécialement pour l'accueil

Favoriser la coopération et le vivre ensemble (Tolérance, respect, laïcité)

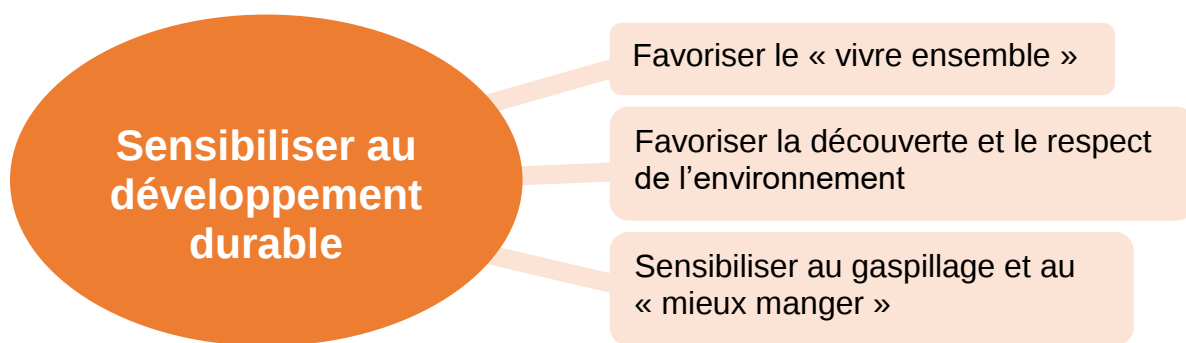
Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité

Développer et encourager l'autonomie

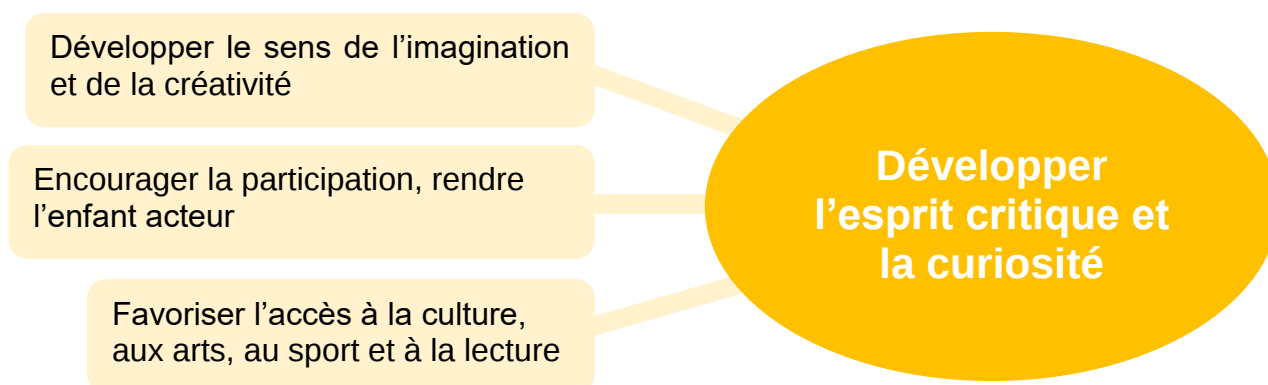
Créer des repères affectifs (régularité et respect du rythme, aménagement des espaces...)

Permettre à l'enfant / jeune de se réaliser en respectant son rythme et ses besoins

- Aménagement des espaces pour garantir un cadre sécurisant (coin livres, dessin, jeux, expression...), les faire vivre au quotidien en proposant des activités ou projets (projets autour du livre, caisse de dessin type « manga », table lego...)
- Avec l'équipe, travail sur le rythme et les besoins physiologiques des enfants afin de leur proposer une journée type de qualité
- Animation des différents temps de vie quotidienne (Accueil, repas, temps calme/sieste, goûter et départ)
- Mise en place de temps d'échanges réguliers avec les enfants mais aussi avec l'équipe d'animation



- Développement de projets autour de l'alimentation (p'tits dej malins, goûter responsable)
- Mise en place du tri sélectif sur l'accueil de loisirs et customisation des containers
- Création d'un potager (carré potager, plantation de fleurs, mise en place d'un compost...)
- Mise en place de temps de paroles, jeux de coopération, valorisation des enfants
- Accueil d'enfants en situation de handicap



- Mise en place de « temps de paroles » qui permettent aux enfants d'échanger leurs idées et points de vue avec des sujets donnés, favorisant ainsi l'écoute et le respect de chacun
- Mise en place d'espaces et d'outils permettant de prendre en compte les idées et besoins de tous les enfants (boîte à idées, mur d'expression, boîte aux lettres...)

LES TEMPS D'ACTIVITES

Nous considérons l'activité comme un outil permettant de répondre aux besoins des enfants. C'est un puissant facteur pour le développement d'un individu. L'enfant va alors se construire et apprendre à maîtriser son corps et son environnement. Notre conception de l'activité s'oppose à une conception occupationnelle ou de consommation, c'est pourquoi nous mettons en place des activités orientées autour de projets, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants. Les activités proposées devront être adaptées aux différentes tranches d'âge en prenant en compte les capacités et besoins de chacun.

Les activités se déclineront ainsi :

- **Les jeux sous différentes formes** (jeux d'équipes, grands jeux...)
- **Les activités manuelles** (modelages, collage, découpage, peinture etc....)
- **Les activités de découverte** (sortie pédagogiques, visite de lieux culturels...)
- **Les activités d'expression** (musique, théâtre, danse...)
- **Les activités autour du livre** (Proposer des jeux autour du livre, lecture de contes, d'histoires etc....)

Nous permettrons aux enfants de décider eux-mêmes des activités auxquelles ils voudraient participer. L'animateur devra susciter chez l'enfant, l'envie de participer aux activités (mise en place de sensibilisation) toutefois, chaque enfant aura la possibilité de ne rien faire.

Pendant les vacances...

Les activités s'articulent toute la semaine autour d'un thème. Ce « thème » est l'objectif commun poursuivi par les animateurs. Toutefois le thème ne doit pas être un frein pour les animateurs. Chacun d'entre eux doit pouvoir proposer des activités selon leurs goûts et compétences. L'annonce du programme de la journée et des activités se fait chaque matin. Il est important pour les enfants (d'autant plus pour les 3-6 ans : besoin de repères) de connaître le déroulement de la journée.

Les mercredis...

Ils sont orientés autour des **4 axes du plan mercredi**, à savoir :

- **Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires**
- **Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap**
- **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants**
- **Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).**

L'organisation des activités le mercredi matin, s'organise autour de différents ateliers (3 à 4 activités proposées). Ils sont issus de mots clefs thématiques choisis et écrits par les enfants (Cinéma, nature, sports, animaux...) et sont tirés au sort chaque mercredi pour la semaine suivante. Chaque enfant est alors libre de choisir ce qu'il veut faire selon ses besoins ou envies du moment. 2 à 3 ateliers sont animés par l'équipe d'animation et le ou les autres sont construits de façon à ce que les enfants puissent y accéder en autonomie. Cette organisation particulière, ne doit pas empêcher l'émergence de projets issus des réunions d'équipe. (Boîtes à idées, mur d'expression, temps de paroles...). Les activités de l'après-midi sont choisies par les

enfants le jour-même, selon leurs envies et besoins. Pour cela, nous proposons un temps d'échange le matin ou en tout début d'après-midi. (voir en annexe)

La garderie éducative...

Plus qu'une simple surveillance, ce temps devient un temps éducatif à part entière avec des animations proposées par l'équipe et un accès en autonomie à certains jeux, matériel et espaces mis à disposition. C'est aussi un moment d'échanges entre tous les acteurs du lieu : Parents, enfants et animateurs.

LES TEMPS DE VIE QUOTIDIENNE

L'accueil : « Un moment essentiel »

Le temps d'accueil du matin est un moment important, il est la liaison entre le milieu familial que l'enfant vient de quitter et l'arrivée au centre de loisirs. La manière dont cette séparation est vécue conditionne la journée de l'enfant. Il est alors primordial pour l'équipe d'animation de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité affective et physique de l'enfant.

Chacun d'entre eux est différent, certains se lanceront tout de suite dans des activités alors que d'autres auront besoin de finir de se réveiller. Ce temps doit permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe, à son rythme. C'est aussi un temps propice à l'échange entre les familles et l'équipe d'animation. C'est pourquoi nous mettons en place des cafés parents 2 matins durant les semaines de vacances. Ces moments conviviaux nous permettent de développer et de renforcer les relations avec les familles.

Les temps de repas

Les repas se déroulent à la cantine scolaire de St Laurent-sur-Saône. Le temps du repas se doit d'être un moment convivial, d'échanges et de discussion entre animateurs et enfants. C'est aussi l'occasion pour accompagner et encourager les prises d'initiatives comme se servir seul ou aider à débarrasser. Nous n'obligeons pas les enfants à manger mais nous les incitons plutôt à goûter les plats. Nous veillons aussi à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire.

Temps calme après le repas

C'est le moment où les enfants ont l'occasion de pouvoir terminer des activités calmes commencées, de lire un livre, de jouer à un jeu de société ou de participer à un temps de relaxation ou à des jeux calmes proposés par un animateur. Un espace de détente et de repos, est également accessible à tout moment de la journée. Nous pouvons aussi utiliser les locaux de la ludothèque.

Pour les petits qui dorment encore après le repas, un espace « sieste » est aménagé dans la salle des plus grands sur l'estrade du fond. Les autres ont un temps de détente proposé par un animateur (jeux calmes, lecture d'une histoire, écoute musicale), dans l'autre salle du centre de loisirs ou dans les locaux de la Ludothèque.

L'hygiène

L'équipe portera une attention particulière au lavage des mains avant chaque repas et après tous les passages aux toilettes.

L'ACCUEIL DES PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Avant le centre

Déroulement en 2 entretiens :

- 1 – entre la structure et la famille
- 2 – entre la structure (direction et animateur référent) et la famille (parent et enfant)

Objectifs du 1^{er} entretien : (au téléphone ou de visu)

Contexte : temps hors accueil pour avoir un maximum de disponibilité

- Glaner un maximum d'informations auprès de la famille pour évaluer ensuite la possibilité ou non d'accueillir l'enfant.
- Répondre aux questions de la famille.
- Présenter la structure d'accueil, le projet pédagogique, la journée type, les activités en général, etc.
- Si l'accueil paraît envisageable, définir les modalités d'accueil avec les parents (rythme, en demi-journée ou en journée...).

Temps intermédiaire

- Si l'accueil de l'enfant nécessite une personne à temps complet, il faut demander un financement à la CAF pour un animateur supplémentaire
- Il sera nécessaire de prendre contact avec les professionnels qui s'occupent de l'enfant pour avoir des détails pratiques et des aides pour sa prise en charge au quotidien (contacts ou coordonnées à recueillir auprès des parents lors du premier entretien)

- Prendre le temps de voir avec l'équipe qui se sent capable d'être le référent de l'enfant, et définir quelles adaptations physiques et temporelles (changement de rythme) sont nécessaires au sein de la structure
- Vérifier si les adaptations nécessaires sont possibles tant financièrement que matériellement et dans les temps (avant l'accueil de l'enfant)
- Sensibilisation de l'équipe au handicap en général, au handicap de l'enfant en particulier

Objectifs du 2^e entretien : (envisagé plutôt lors d'un temps d'accueil)

- Rencontre avec l'enfant, qu'il fasse connaissance avec les adultes
- Visite du centre
- Dernières questions concernant l'accueil, précisions sur le déroulement de l'accueil auprès des parents et de l'enfant

Proposition d'un éventail de questions à poser :

(Attention toutefois à ne pas noyer la famille de questions ce qui reviendrait à ne pas leur laisser le temps de poser les leur et donc de passer à côté d'informations importantes) :

- Quel est l'objectif de la garde ? Est-ce un accueil organisé dans l'urgence ? (autrement dit, peut-on organiser une adaptation en douceur ?) Si c'est une contrainte extérieure ou si c'est leur volonté ?
- Quel est le type de handicap ?
- Quelles sont les capacités générales de l'enfant ? Autonomie, propreté, fatigabilité, physiologique et mental.
- Quel est le rythme de l'enfant ? Quels sont les signes à connaître pour « lire » l'enfant ?
- Quelles sont les précautions à prendre ? Ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas ?
- Quels sont les équipements prévus ? Fauteuil, ...
- Nécessité de soins ? Un protocole est-il prévu pendant l'accueil ? PAI ?
- L'enfant a-t-il un référent actuellement ? (AVS...) Quel est son suivi actuel ?
- Quel est son environnement ? Son planning hors structure d'accueil ?
- Quel est son contexte familial ? Dans la fratrie ? Parents qui travaillent ?
- Quelle est son expérience au sein de la collectivité ?
- Quels sont les centres d'intérêt de l'enfant ? Ce qu'il aime ? Ce qu'il n'aime pas ?
- Quelles sont les craintes des parents ? Les difficultés imaginées par ces derniers ?
- Question ouverte : ce qui est à rajouter ? Ce qui n'a pas encore été abordé ?
- Bilan de l'accueil : A quelle fréquence les parents souhaitent-ils rencontrer le référent et/ou le responsable de structure ?

Attention : la confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée par toutes personnes en ayant connaissance.

Pendant le séjour

Dès le début du séjour, un animateur référent sera désigné pour être particulièrement attentif aux attentes et besoins des enfants inscrits. De plus, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne (en fonction du degré de handicap). Un point quotidien peut-être réalisé avec la famille et l'animateur référent (selon ce qui aura été défini avec les parents).

Les conditions de participation à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques ; l'animateur sera plus attentif au bien-être de l'enfant.

Après le séjour

Le déroulement du séjour de l'enfant pourra faire l'objet de remarques, utiles pour la famille. Faire un bilan de la semaine avec la famille et l'animateur référent.

L'ÉVALUATION

Le projet sera évalué sous des angles et à des niveaux différents afin d'avoir une vision la plus large possible et de pouvoir le réajuster si nécessaire.

- Évaluation du projet pédagogique
- Évaluation des projets d'animations
- Évaluation de l'équipe

- Par les parents (questionnaire, livre d'or, goûter, spectacle...)
- Avec les enfants, sous formes de jeux et d'échanges en groupe (rassemblement des enfants, au goûter)
- Par des points réguliers avec l'équipe d'animation (réunions d'équipe)
- Par l'organisateur

GRILLE D'ÉVALUATION ALSH « ROGER BADY »						
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPPÉRATIONNELS	CRITERES D'ÉVALUATION	A	PA	NA	OBSERVATIONS, AXES D'AMÉLIORATION
ASSURER UNE COMPLÉMENTARITÉ ÉDUCATIVE ENTRE LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES ÉDUCATIFS	FAVORISER LES RELATIONS AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES LOCAUX (ÉCOLES, MAIRIE, FAMILLES, ASSOCIATIONS, BIBLIOTHEQUE)	Échanges avec les élus mairie. -Régulièrement en temps informels -Réunions bilans (2X dans l'année)				
		Partenariat avec le sou des écoles (Kermesse, carnaval...)				
		Projets d'animation en lien avec la bibliothèque, emprunt régulier de livres etc...				
	DÉVELOPPER LES RENCONTRES INTERGÉNÉRATIONNELLES ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL	Projets intergénérationnels (au moins 1 dans l'année)				
	PERMETTRE AUX FAMILLES DE S'INVESTIR DANS LA VIE DU CENTRE ET OU DE L'ASSOCIATION	Mise en place d'un questionnaire de satisfaction Invitation sur le centre (goûter, café parents) Communication avec les familles. -Mails -Site internet, blog				
		Parents présents à l'assemblée générale de l'association (au moins 3) Accompagnement de parents sur une sortie (au moins 2 fois dans l'année)				

GRILLE D'ÉVALUATION ALSH « ROGER BADY »						
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPPÉRATIONNELS	CRITERES D'ÉVALUATION	A	PA	NA	OBSERVATIONS, AXES D'AMÉLIORATION
PERMETTRE A L'ENFANT / JEUNE DE SE RÉALISER EN RESPECTANT SON RYTHME ET SES BESOINS	FAVORISER LA COOPÉRATION ET LE VIVRE ENSEMBLE	Mise en place de jeux coopératifs (au moins 1 chaque jour) Temps de paroles animés (au moins 1 chaque jour) L'entraide existe entre les enfants ? Prise en compte de l'humeur des enfants ? Avant le démarrage de la journée par exemple				
	FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA VIE EN COLLECTIVITÉ	Élaboration de règles de vie, d'une charte... Participation des enfants aux tâches de la vie quotidienne (élaboration d'un planning ?)				
	CRÉER DES REPERES AFFECTIFS (RÉGULARITÉ ET RESPECT DU RYTHME, AMÉNAGEMENT DES ESPACES...)	La journée type est-elle respectée ? -Temps libre -Repas -Sieste et temps calme -Temps d'activités Les espaces sont-ils utilisés ?				
	DÉVELOPPER ET ENCOURAGER L'AUTONOMIE	Les espaces aménagés sont-ils bien accessibles ?				

GRILLE D'ÉVALUATION ALSH « ROGER BADY »						
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPPÉRATIONNELS	CRITERES D'ÉVALUATION	A	PA	NA	OBSERVATIONS, AXES D'AMÉLIORATION
SENSIBILISER AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE (RESPECT DE CHACUN, TOLÉRANCE...)	Les moyens sont-ils mis en place pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ? Les enfants sont-ils sensibilisés à la question de la différence ? L'équipe avance-t-elle sur une même ligne pédagogique en termes d'accompagnement des enfants, de discours, langage, gestion des conflits ?				
	ENCOURAGER LA DÉCOUVERTE ET LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	Utilisation du jardin à l'extérieur de l'espace jeune ? Projets mis en place au « jardin partagé » Les bacs de tri sont-ils bien utilisés ? Les enfants connaissent le cycle des déchets ?				
	SENSIBILISER AU GASPILLAGE ET AU « MIEUX CONSOMMER »	Les enfants sont-ils sensibilisés régulièrement au gaspillage des énergies (eau, électricité) Quelle gestion des feuilles de dessin ?				

GRILLE D'ÉVALUATION ALSH « ROGER BADY »						
OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPPÉRATIONNELS	CRITERES D'ÉVALUATION	A	PA	NA	OBSERVATIONS, AXES D'AMÉLIORATION
DÉVELOPPER L'ESPRIT CRITIQUE ET LA CURIOSITÉ	DÉVELOPPER LE SENS DE L'IMAGINATION ET DE LA CRÉATIVITÉ	Des espaces créatifs sont-ils mis en place ? Les activités d'expression laissent-elles place à la création ou sont-elles basées sur la reproduction d'un modèle ? La créativité est-elle accompagnée ?				
	ENCOURAGER LA PARTICIPATION, RENDRE L'ENFANT ACTEUR ET LUI PERMETTRE DE S'EXPRIMER	Prise en compte des idées des enfants ? Quels moyens sont utilisés ? Les enfants ont-ils des temps et des espaces pour s'exprimer ? Les enfants peuvent s'exprimer librement, sans jugement ?				
	FAVORISER L'ACCES À LA CULTURE, AUX ARTS, AU SPORT ET À LA LECTURE	Animations, projets mis en place ? Au moins une thématique abordée à chaque période de vacances				

ANNEXE

LE PLAN MERCREDI

« Vers une meilleure cohérence entre temps scolaires et temps périscolaires »

A partir de la rentrée scolaire 2021, l'accueil de loisirs devrait s'inscrire dans le cadre d'un PEDT avec « plan mercredi ». Ce projet émanant d'une volonté commune entre les différents acteurs éducatifs de la commune, permettra d'assurer un réel accompagnement des enfants/jeunes et une cohérence éducative et pédagogique entre les intervenants locaux.

Le plan mercredi s'articule en 4 axes principaux :

- **Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires**
- **Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap**
- **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants**
- **Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).**

Les axes du plan mercredi s'inscrivent naturellement au cœur des objectifs du projet pédagogique actuel du centre. Le plan mercredi, en plus de ce que nous pratiquons déjà en termes d'autonomie et de place accordée à l'enfant, nous permettra de développer nos actions avec une vision à plus long terme et avec une dimension partenariale plus importante. Il nous permet également de gagner en cohérence et d'assurer une complémentarité entre les actions mises en place par les différents acteurs éducatifs locaux.

1- Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires

- Mise en place de repères éducatifs dans la continuité du temps scolaire et du temps familial : règles de vie définies avec les enfants dans les temps d'activité et de vie quotidienne en lien avec la politesse, le respect de l'adulte, des autres, des lieux...
- Mise en place de règles communes d'utilisation de la cour mutualisée par le biais d'une charte illustrée et affichée
- Mise en place d'un accueil avec l'aménagement d'espaces, la nomination d'un référent, disponible, à l'écoute et formé pour favoriser des échanges avec les enfants et les parents
- Proposition de mallettes pédagogiques les après-midi, permettant aux enfants de réaliser des ateliers en autonomie avec des supports pédagogiques adaptés aux différents âges, et la mise en place d'un accompagnement par les animateurs.
- Mise en place du CLAS, les mercredis, pour les collégiens, avec un accompagnement à la scolarité faisant le lien avec les parents (conviés pour un bilan à chaque fin de période), reprenant les apprentissages scolaires avec une méthode pédagogique ludique dispensés dans les différents collèges concernés (prise de contact avec les conseillers principaux d'éducation).. Le lien social est aussi favorisé puisque l'après-midi se termine par un temps convivial à l'espace jeunes.
- L'équipe d'animation veille à ce que les enfants soient de plus en plus autonomes non pas dans leur métier d'élèves, mais en tant que futur citoyen, responsable de l'utilisation des espaces, du matériel, des mallettes pédagogiques avec la mise en place d'un accompagnement et l'aménagement des espaces.
- Tout comme durant le temps scolaire, l'équipe d'animation veille à ce que les enfants puissent s'exprimer soit oralement, après l'accueil et avant le temps d'activité, en fin de matinée avant le repas ou après le temps calme, soit de façon écrite avec la mise en place de la boîte à idées. Les enfants deviennent acteurs de leurs apprentissages, de leurs loisirs.
- La mise en place d'un journal de la commune a été réfléchi avec l'enseignante du cycle 3. Des sujets en lien avec le programme scolaire et ce qui se passe dans la commune seront traités durant ces différents temps avec un regard et un accompagnement différent.

Différents projets et outils pédagogiques sont mis en œuvre toute l'année :

*** Boîte à idées et projets d'enfants :**

La boîte à idées, mise en place sur l'accueil de loisirs permet à l'équipe d'animation de prendre en compte les idées et envies des enfants. Elle permet aux enfants d'être parties prenantes et d'avoir un rôle au sein de l'accueil de loisirs. Nous utilisons cet

outil depuis plusieurs années maintenant. De plus avec la mise en place, à partir de novembre du conseil associatif d'enfant, notre intention est de faire émerger des projets.

*** La citoyenneté au cœur du projet : Un** exemple concret avec la mise en place d'un conseil associatif d'enfants, les mercredis.

Qu'est-ce un conseil associatif d'enfants ?

Il va permettre de réinvestir ce qui a été appris lors des cours d'éducation civique et morale dispensés à l'école dans un cas concret, de recueillir les avis des camarades de façon démocratique et de s'impliquer davantage dans la vie du centre.

C'est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteurs au sein de l'accueil de loisirs, et plus largement de l'association CLEM, en formulant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié pour un projet particulier d'actions au sein du territoire.

Cette entité aura pour fonction de proposer des évolutions d'actions, des projets mis en place sur les accueils de loisirs organisés par le Clem et d'élaborer un inter centre ou une animation à destination de tous les centres CLEM, sur le territoire.

Objectifs de l'action :

- Accompagner pédagogiquement des enfants/jeunes dans la réalisation de leur projet à l'échelle du territoire
- Accompagner les enfants, au niveau éducatif, dans leur pratique de la citoyenneté et dans la découverte de la vie associative
- Favoriser l'autonomie et la responsabilisation des enfants
- Favoriser l'engagement des enfants à exercer leur rôle de futur citoyen
- Favoriser l'implication des enfants dans la vie du centre

Des projets communs autour de l'écocitoyenneté :

*** « Le jardin partagé » :**

- Les différentes actions mises en place par le passé ou récemment avec la mise en route du CLAS, initié par la commune et piloté par l'EVS, ne font que développer et renforcer le lien avec l'école et l'équipe enseignante. Le plan mercredi va nous permettre d'accroître notre intention de travailler conjointement avec l'école mais aussi les familles. Le projet « Jardin partagé », porté par l'EVS, est d'ailleurs développé par la classe de CE1/CE2 et les enfants de l'accueil de loisirs y sont associés.

*** « Nettoyons notre commune » :**

- Des temps de ramassage des déchets, à proximité de l'enceinte scolaire, de l'accueil de loisirs, de l'espace de vie sociale sont planifiés à l'école et sur l'accueil de loisirs. Le matériel utilisé, l'organisation et les consignes sont les mêmes.

2- Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap

Les structures du CLEM, accueillent régulièrement des enfants en situation de handicap et depuis les vacances d'été 2021. Elles travaillent en étroite collaboration avec le pôle enfance handicap 71 (PEH71), structure partenaire, qui accompagne et permet au centre et à l'équipe d'animation d'accueillir dans de bonnes conditions, les enfants en situation de handicap. Un salarié, qualifié, a également été recruté, cette année par l'association. L'une de ses missions sera justement de renforcer l'encadrement sur la structure, selon les demandes et besoins de l'équipe, des familles sur les mercredis. Un travail en amont sera aussi nécessaire. Voici en exemple, les étapes pour l'accueil d'un enfant pour les prochaines vacances. La maman a déjà rencontré le PEH71 et rempli un PPI (projet de prestation individualisé). L'enfant est scolarisé en ITEP trois jours par semaine.

- Les mercredis 13 et 20 octobre, il viendra au centre en demi-journée accompagné par un éducateur et par le référent « Handicap » au sein du CLEM.
- Il sera également accueilli deux matinées par semaine pendant les vacances d'automne.

Après chaque accueil, une réunion dite « de bilan » est organisée avec la présence de tous les acteurs éducatifs qui participent à l'accueil (familles, directeur de l'accueil, animateur référent et référent du PEH71). C'est un moment important qui nous permet de revenir sur les points positifs et négatifs et de chercher des pistes d'évolution et/ou d'amélioration dans la prise en charge de ces enfants.

3- Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants

Mise en place de projets et d'animation dans des lieux et des acteurs bien identifiés de la commune (bibliothèque et ludothèque), mais également avec des acteurs locaux moins connus, qui ont des compétences et un patrimoine à transmettre (fanfare, les joutes, le club Henri IV...). Ceci participe à l'enrichissement culturel des enfants et permet de mettre des structures locales dans la lumière auprès des parents et enfants. De plus, es actions intergénérationnelles avec l'EHPAD (goûters, décorations de Noël) et autour du « jardin partagé » seront mis en œuvre ponctuellement ou par le biais d'un projet d'animation comme cela a déjà été le cas par le passé.

Découverte de lieux culturels :

Les projets mis en place nous permettront de découvrir les nombreux lieux culturels de la région (Médiathèque de Mâcon, bibliothèque municipale de St Laurent, associations sportives de St Laurent, Cave à musique, Crescent Jazz Club, Théâtre

de Mâcon, Musée des Ursulines, etc...) Ce sera l'occasion de mettre en place des partenariats et de créer un réseau d'acteurs locaux tout en assurant une complémentarité éducative (règles de vie, règlements connus et vus en amont sur l'ACM en faisant des liens entre le fonctionnement de l'ACM et celui de la structure) entre les différents partenaires locaux.

Passerelles avec les associations locales :

Nous envisageons également la mise en place de passerelles avec les associations locales par la mise en place de séances de découverte dispensées sur le centre. Nous pourrions également « aller-vers », en entrant dans les structures qui nous ouvrent leurs portes sur un ou plusieurs mercredis.

4- Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).

Tout d'abord, les activités réalisées en autonomie sont programmées les après-midis pour respecter au mieux les besoins et rythmes des enfants. Elles sont proposées avec l'aide d'une fiche support, proches du fonctionnement d'une « mallette pédagogique ». Elles sont variées et favorisent l'expression, la création, l'attention, la réflexion, le développement de la motricité fine et peuvent également prendre la forme de jeux de construction, d'imitation... Elles participent à l'enrichissement culturel, moteur et intellectuel des enfants.

Les matinées sont quant à elles, consacrées à la mise en œuvre de projets d'animation. Les activités sportives, les activités d'expression (art, musique, théâtre...) ou encore les activités scientifiques, que nous avons répertoriées comme les trois grands domaines d'activités sur le centre, seront abordées toute l'année sous forme de thématiques (cf leur présentation détaillée ci-dessous). Les périodes seront identifiées en nombre de séances, puis déclinées en différents projets. Un roulement permettra à chaque tranche d'âge de participer aux animations. Les thèmes abordés, feront l'objet de restitutions sous forme de spectacles, expositions ou rencontres sportives intra ou inter-centres auxquelles les parents seront conviés (en fonction du contexte sanitaire).

Concernant les activités d'expression et de création

Elles sont proposées afin de développer :

- L'esprit de créativité d'observation ou d'imagination
- La motricité fine
- La communication de façon efficace
- La recherche du caractère esthétique de la production
- L'esprit critique (appréciation de l'œuvre)
- La coopération et la socialisation

Elles consistent à améliorer les capacités et les habiletés des enfants

Capacités	Habiletés
Exploiter les matériaux	Sélectionner les matériaux adéquats Représenter un objet
Animer une surface	Coller divers matériaux Dessiner en utilisant plusieurs techniques Colorier selon un sens précis Peindre à partir de divers techniques
Transformer la matière	Sculpter la matière Modeler la matière Plier la matière Fabriquer des instruments
Exploiter les facultés d'observation et d'analyse	Identifier les techniques, matériaux et outils utilisés Apprécier, juger la production
Découvrir le monde sonore	Exploiter les sons Produire vocalement des mélodies, des rythmes
S'exprimer par des mouvements	Varié les formes d'expressions corporelles Transmettre une émotion

Enfin, elles consistent à exprimer et créer de trois façons : avec la musique, avec les arts plastiques et enfin avec le corps.

Œuvre plastique	Œuvre musicale	Œuvre corporelle
La technique (le pochoir, la mosaïque, peinture, modelage, collage, découpage...)	La technique de chant (unisson, harmonie, canon..)	Le mouvement (gestes, amplitude, lent/rapide...)
Les matériaux (papier, argile, colorant, pâte à modeler...)	Les paroles, le timbre, l'intensité, la hauteur, la durée	La technique (les pas, les figures, les liaisons, déplacements..)
Les formes, modèles	La mélodie (doux, grave, aigue...)	L'expression du corps, du visage, d'une émotion, déguisements
L'esthétique (disposition des éléments, couleur, propreté, soin, décor...)	La justesse des sons, l'écoute Le respect des critères de fabrication	L'espace La musique (fond ou support sonore), le rythme

Exemple d'un projet d'animation mis en place sur la période de septembre à décembre autour de l'expression artistique pour les enfants âgés de 3 à 5 ans :

Thème : Les émotions

Technique utilisé : L'assemblage/collage

Nombre de séances : 3

Séance 1 : Expression / jeu / collage

- Lecture de l'histoire « le monstre des couleurs »
- Découverte sous forme de jeu (puzzle à reconstituer) d'artistes qui utilisent la technique du collage.
- Collage des morceaux du « monstres des couleurs » sur un grand support

Séance 2 : Expression / collage

- Rappel de la première séance en se servant de la frise des émotions
- Collage de différents matériaux (papiers, gommettes, paillettes, yeux mobiles...) sur la création de la séance 1

Séance 3 : Finissions / peinture / expression

- Récapitulatifs des couleurs (mélanges)
- Application de la peinture autour du monstre des couleurs
- Encadrement de l'œuvre des petits
- Retour/bilan avec les enfants

Concernant les activités sportives

Elles sont proposées afin de :

- Développer des coordinations motrices, des qualités physiques et un répertoire moteur (courir, sauter, lancer...)
- Elaborer, choisir des stratégies individuelles/collectives et les conduire
- Découvrir de nouvelles pratiques sportives
- Se repérer dans l'espace, identifier des indices simples pour s'engager dans l'action de façon lucide
- Respecter des règles, un code de jeu
- Tenir différents rôles sociaux (attaquant/défenseur, arbitre..) et permuter ses rôles
- Coopérer, s'entraider, s'opposer en respectant autrui, le matériel et soi-même

Pour ce faire, différents types de jeu et d'activités peuvent être proposés :

Jeux de poursuite	Jeux de conquête d'objets	Jeux collectifs sans ballons	Jeux collectifs avec ballons	Jeux d'adresse	Jeux d'opposition	Jeux d'orientation	Parcours moteur
Épervier, chat-souris, loup glacé, accroche-décroche ...	Déménageurs, vide ton camp, balles brûlantes, béret, queue du diable...	Poules renards vipères, queue du diable par équipe, drapeau, relais	Chacun sa maison, ballon prisonnier, passe à 10, balle au capitaine, horloge, balle américaine	Möllky, jeux de boules, jeux de pétanque, disco golf, sarbacane	Jeux de raquette, jeux de lutte, thèque, kin ball	Béret orientation, course en étoile, course en papillon, parcours jalonné, chasse aux trésors	Type ninja warrior, relais, jeux d'athlétisme, de franchissement, d'équilibre, de coordination motrice

Ils poursuivent de multiples objectifs spécifiques :

- Jeux de poursuite/conquête d'objets : être rapide, réactif ; faire preuve d'esprit de déduction ; collaborer en équipe ; élaborer une stratégie ; communiquer de manière non verbale...
- Jeux d'orientation : découvrir son environnement proche ; se repérer et s'orienter ; dépasser sa peur, maîtriser ses émotions ; représenter et verbaliser les déplacements haut/bas/gauche/droite/devant/derrière ; construire et conduire un itinéraire
- Jeux collectifs avec ou sans ballons : favoriser le développement psychomoteur, la souplesse, l'adresse, l'équilibre ; apprendre à jouer en équipe, respecter des consignes, des règles de jeux, son adversaire et son équipe ; établir et organiser une stratégie individuelle ou collective, découvrir de nouveaux jeux ou nouvelles pratiques sportives
- Jeux d'adresse : maintenir sa concentration et son attention ; maîtriser ses émotions ; doser sa force ; améliorer sa précision
- Jeux d'opposition : agir directement ou par l'intermédiaire d'un objet sur son adversaire pour lui imposer un état et gagner le rapport de force tout en respectant son intégrité physique ; respecter les règles de sécurité (les 3 règles d'or) ; permuter et tenir ses rôles
- Parcours : découvrir son corps et ses capacités ; améliorer sa coordination ; être agile ; développer ses sens ; découvrir le monde qui nous entoure ; aller vers l'autonomie ; prendre confiance en soi ; gérer sa sécurité en évaluant les risques...

Enfin en ce qui concerne les activités scientifiques et techniques

Elles sont proposées afin de rendre accessible les sciences de façon ludique, découvrir de nouvelles activités, découvrir et mieux appréhender son environnement via des activités comme : astronomie, robotique, cuisine moléculaire, lumière, son, les éléments (eau...), construction d'objets (microfusée, caisse à savon...), les pigments, montage d'un film d'animation et développement durable.

Ainsi elles permettent de développer les objectifs généraux suivants :

- Susciter la curiosité et s'ouvrir au monde extérieur, se questionner
- Développer l'esprit critique, avoir une opinion raisonnée, nuancée, et avoir des outils de réflexion et d'analyse,
Exprimer son point de vue, écouter l'autre, argumenter, confronter son point de vue à d'autres, coopérer
- Développer l'observation, favoriser l'expérimentation, rechercher l'information (jouer, tâtonner, observer, différencier causes/effets)

Pour cela, nous allons créer des supports, outils pédagogiques favorisant la démarche expérimentale. Cette dernière repose sur l'élaboration d'une **hypothèse**. Un **problème scientifique** est mis à l'épreuve par l'**expérience**. C'est l'**interprétation des résultats** qui vient **valider (ou invalider) l'hypothèse énoncée**.

Il s'agit d'une démarche dont la **logique** consiste à **argumenter une idée** à l'aide de **faits concrets, mesurables et observables**.

Démarche expérimentale
Observation
Problème
Hypothèse
Expérience
Résultats
Interprétation
Conclusion

Vous trouverez ci-dessous un exemple concret de projets d'animation mis en œuvre sur le centre. Ce projet transversal anime la vie de l'accueil de loisirs toute l'année, devenu Eco'centre. Ainsi, de nombreuses actions et animations favorisent l'éducation au **développement durable et respect de l'environnement**.

Dans son projet éducatif, l'association le CLEM met l'accent sur l'éducation au développement durable. C'est tout naturellement que nous veillons à ce que les enfants, dès le plus jeune âge et les familles y soient sensibilisés. Pendant les temps d'accueil du mercredi, des groupes d'enfants sont régulièrement sollicités afin de s'occuper de l'espace jardin qui se trouve à proximité. Ce lieu a été mis en place avec les ados de l'espace jeunes.

De plus, cette année nous pourrons aussi bénéficier de la création d'un grand « jardin partagé » sur la commune, initié par l'EVS (espace de vie sociale). Il permettra aux différentes structures de la commune dont l'accueil de loisirs ou l'école de développer des projets autour de la nature et de la protection de l'environnement. Comme cela a déjà été évoqué dans l'axes 1, des actions autour de l'écocitoyenneté, du tri des déchets, du nettoyage de sa commune, de l'anti gaspillage alimentaire, la saisonnalité des aliments et l'équilibre alimentaire sont mis en place durant toute l'année, en fil rouge.

Exemple d'un projet autour du recyclage des déchets dont le but est d'équiper la structure de containers de tri sélectifs.

Séance 1 :

- Visite d'une déchetterie accompagnée par une professionnelle du SICTOM
- Animation autour du tri des déchets (où met-on tel déchet ? les bacs de couleur ?)

Séance 2 :

- Initiation au graffiti avec un intervenant extérieur pour préparer la customisation de poubelle de tri sur le centre

Séance 3 :

- Décoration de containers de tri + seau à compost (bio seau) avec l'aide de l'intervenant.

Synthèse des actions développées sur l'accueil de loisirs dans le cadre du Plan Mercredi

AXES DU PLAN MERCREDI	ACTIONS ENVISAGEES	EVALUATION
Veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires	Reprise du CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité). Mise en place d'outils pédagogiques et éducatifs mutualisés et communs (école, ALSH, EVS, garderie...) Mise en place d'animations complémentaires ou en lien direct avec le projet d'école. (création d'un journal, animations en liens avec le respect de l'environnement....) Actions autour de la citoyenneté culturelle et sociale Mise en place de rituels favorisant l'expression des enfants	Temps d'échanges entre les différents acteurs et les familles. Au moins un projet dans l'année Chaque projet fait l'objet d'une évaluation spécifique.
Assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap	Partenariat avec le pôle enfance handicap 71 (temps de formations/sensibilisations équipe). Travail sur des espaces et outils adaptés Grille tarifaire élaborée en fonction du coefficient familial. Proposition d'activités gratuites pour les jeunes le mercredi après le temps de CLAS.	Accueil régulier d'enfants en situation de handicap. Un à deux temps de formations spécifiques durant l'année.
Inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs et les besoins des enfants	Mise en place d'un conseil associatif d'enfants (au sein du CLEM) et réactivation d'un conseil communal d'enfants. Mise en place de projets avec la bibliothèque municipale. Créer des passerelles avec les associations sportives et culturelles de la commune. Actions intergénérationnelles avec l'EHPAD et également autour du « jardin partagé »	Au moins un projet dans l'année avec la bibliothèque. Au moins 2 actions de découverte avec des structures locales
Proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc).	Proposition d'animations et de projets de découvertes culturelles comme la musique, le théâtre, les arts plastique ou les sciences en lien avec différentes associations locales. Découverte de lieux culturels (Cave à musique, théâtre national, Crescent jazz club, musée des Ursulines) Organisation de rencontres « inter-centres »	Chaque thématique a été abordée dans l'année. Au moins deux visites culturelles dans l'année. Une à deux rencontres dans l'année